

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date de révision 15-févr.-2024

Numéro de révision 3

# SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

**Description du produit:** Hydrogen chloride, 3-4 M solution in ethyl acetate

Cat No. : 802532

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Substances chimiques de laboratoire. Utilisation recommandée

Utilisations déconseillées Pas d'information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société

Thermo Fisher (Kandel) GmbH

Erlenbachweg 2, 76870 Kandel, Germany

Tel: +49 (0) 721 84007 280 Fax: +49 (0) 721 84007 300

Distributeur suisse - Fisher Scientific AG

Neuhofstrasse 11, CH 4153 Reinach

Tél: +41 (0) 56 618 41 11

https://www.fishersci.ch/ch/en/customer-help-

support/forms/email-us.html

begel.sdsdesk@thermofisher.com Adresse e-mail

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

24 heures sur 24 et 7 jours sur

Pour la Belgique Numéro d'urgence 070 245 245. (24h/7j)

Pour obtenir des informations aux États-Unis, appelez le : 001-800-227-6701 Pour obtenir des informations en Europe, appelez le : +32 14 57 52 11

Numéro d'appel d'urgence en Europe : +32 14 57 52 99 Numéro d'appel d'urgence aux États-Unis : 201-796-7100

Numéro d'appel CHEMTREC aux États-Unis: 800-424-9300 Numéro d'appel CHEMTREC en Europe : 703-527-3887

Pour les clients en Suisse:

Tox Info Suisse Numéro d'urgence : 145 (24h)

Tox Info Suisse: +41-44 251 51 51 (Numéro d'urgence depuis l'étranger)

Chemtrec (24h) Sans frais: 0800 564 402 Chemtrec Local: +41-43 508 20 11 (Zurich)

**ALFAA802532** 

Date de révision 15-févr.-2024

#### **SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008

#### **Dangers physiques**

Liquides inflammables Catégorie 2 (H225)

#### Dangers pour la santé

Toxicité aiguë par inhalation – Vapeurs

Corrosion/irritation cutanée

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Organe cible spécifique en cas de toxicité - (une seule exposition)

Catégorie 3 (H331)

Catégorie 1 A (H314)

Catégorie 1 (H318)

Catégorie 3 (H336)

#### **Dangers pour l'environnement**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Texte intégral des Mentions de danger; voir la section 16

#### 2.2. Éléments d'étiquetage



#### Mention d'avertissement

Danger

#### Mentions de danger

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H331 - Toxique par inhalation

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

#### Conseils de prudence

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P301 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

Date de révision 15-févr.-2024

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

Hydrogen chloride, 3-4 M solution in ethyl acetate

#### SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.2. Mélanges

Composant	Numéro CAS	N° CE	Pour cent en poids	CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008
Acétate déthyle	141-78-6	EEC No. 205-500-4	85-90	Flam. Liq. 2 (H225) Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H336) EUH066
Acide chlorhydrique	7647-01-0	231-595-7	10-15	Acute Tox. 3 (H331) Skin Corr. 1A (H314) Press. Gas (H280)

Composant	Limites de concentration spécifiques (SCL)	Facteur M	Notes sur les composants
Acide chlorhydrique	Eye Irrit. 2 (H319) :: 10%<=C<25% Skin Corr. 1B (H314) :: C>=25% Skin Irrit. 2 (H315) :: 10%<=C<25% STOT SE 3 (H335) :: C>=10%	-	-

Texte intégral des Mentions de danger; voir la section 16

#### **SECTION 4: PREMIERS SECOURS**

#### 4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. Consulter

immédiatement un médecin.

**Contact oculaire** Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au

moins 15 minutes. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment

à l'eau et consulter un médecin.

Contact cutané Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter

immédiatement un médecin.

Ingestion NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

Inhalation En l'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Ne pas pratiquer le

> bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance ; pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque raccordé à un insufflateur manuel muni d'une valve anti-retour, ou autre dispositif médical respiratoire approprié. Transporter la victime à l'air

frais. Consulter immédiatement un médecin.

Protection individuelle du personnel Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de premiers secours de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Cause des brûlures, quelles que soient les voies d'exposition. L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut entraîner des symptômes tels que céphalées, vertiges, fatique, nausées et vomissements: Le produit est une matière corrosive. Ne pas effectuer de lavage gastrique, ne pas faire vomir. Vérifier l'absence de perforation stomacale ou œsophagique: En cas d'ingestion, entraîne un œdème sévère, des lésions

#### Hydrogen chloride, 3-4 M solution in ethyl acetate

Date de révision 15-févr.-2024

sévères des tissus fragiles et un danger de perforation

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin Traiter les symptômes.

#### **SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

#### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Agent chimique sec, Sable sec, Mousse résistant à l'alcool. Un brouillard d'eau peut être utilisé pour refroidir les récipients fermés.

#### Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Aucune information disponible.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. Le produit provoque des brûlures des yeux, de la peau et des muqueuses. Inflammable. Les récipients peuvent exploser en cas d'échauffement. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flamme.

#### Produits dangereux résultant de la combustion

Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO2), Chlorure d'hydrogène gazeux.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

#### SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éliminer les sources d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une matière absorbante inerte. Conserver dans des récipients fermés adaptés à l'élimination. Éliminer les sources d'ignition. Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir mesures de protection sous chapitre 8 et 13.

#### **SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter un équipement de protection individuelle/un équipement de protection du visage. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Utiliser seulement sous une hotte contre les vapeurs de produits chimiques. Ne pas respirer les

#### Hydrogen chloride, 3-4 M solution in ethyl acetate

Date de révision 15-févr.-2024

brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas avaler. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Pour éviter l'ignition des vapeurs par la décharge d'électricité statique, toutes les parties en métal des équipements utilisés doivent être mises à la terre. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

#### Mesures d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Lieu pour matière corrosive. Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes.

Classe 3

Suisse - Stockage de substances dangereuses

Classe de stockage - SC 3 https://www.kvu.ch/fr/themes/substances-et-produits

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation en laboratoire

# SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

Liste source (s): **Union Européenne** - Union Européenne - Directive (UE) 2019/1831 de la Commission du 24 octobre 2019 établissant une cinquième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la directive 98/24/CE du Conseil et modifiant la directive 2000/39/CE de la Commission **Belgique** - Arrêté royal modifiant le titre 1 er relatif aux agents chimiques du livre VI du code du bien-être au travail, en ce qui concerne la liste de valeurs limites d'exposition aux agents chimiques et le titre 2ième relatif aux agents cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques du livre VI du code du bien-être au travail (1)Publié dans le Moniteur Belge le 8 decembre 2020 **France** - Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France. ED 984. Publié 2016 par l'INRS Institut National de Recherche et de Sécurité Hygiène et sécurité du travail. Révision/Mise à jour : décret 2016-344 du 23 mars 2016 et arrêté du 23 mars 2016. Publié Juillet 19, 2018. (http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%20984) **CH** - Le gouvernement suisse a établi une directive sur les valeurs limites pour les matériaux de travail qui est basée sur le règlement fédéral suisse « Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles ». Cette directive est administrée, révisée périodiquement et appliquée par la SUVA (Caisse nationale suisse d'assurance contre les accidents).

Composant	Union européenne	Le Royaume Uni	France	Belgique	Espagne
Acétate déthyle	TWA: 734 mg/m <sup>3</sup> (8h)	STEL: 1468 mg/m <sup>3</sup> 15	TWA / VME: 200 ppm (8	TWA: 200 ppm 8 uren	STEL / VLA-EC: 400
	TWA: 200 ppm (8h)	min	heures).	TWA: 734 mg/m <sup>3</sup> 8 uren	ppm (15 minutos).
	STEL: 1468 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 400 ppm 15 min	TWA / VME: 734 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 400 ppm 15	STEL / VLA-EC: 1468
	(15min)	TWA: 734 mg/m <sup>3</sup> 8 hr	(8 heures).	minuten	mg/m <sup>3</sup> (15 minutos).
	STEL: 400 ppm (15min)	TWA: 200 ppm 8 hr	STEL / VLCT: 400 ppm.	STEL: 1468 mg/m <sup>3</sup> 15	TWA / VLA-ED: 200
			restrictive limit	minuten	ppm (8 horas)
			STEL / VLCT: 1468		TWA / VLA-ED: 734
			mg/m <sup>3</sup> . restrictive limit		mg/m³ (8 horas)
Acide chlorhydrique	TWA: 5 ppm (8h)	STEL: 5 ppm 15 min	STEL / VLCT: 5 ppm.	TWA: 5 ppm 8 uren	STEL / VLA-EC: 10 ppm
	TWA: 8 mg/m³ (8h)	STEL: 8 mg/m <sup>3</sup> 15 min	restrictive limit	TWA: 8 mg/m <sup>3</sup> 8 uren	(15 minutos).
	STEL: 10 ppm (15min)	TWA: 1 ppm 8 hr	STEL / VLCT: 7.6	STEL: 10 ppm 15	STEL / VLA-EC: 15
	STEL: 15 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> 8 hr	mg/m <sup>3</sup> . restrictive limit	minuten	mg/m³ (15 minutos).
	(15min)			STEL: 15 mg/m <sup>3</sup> 15	TWA / VLA-ED: 5 ppm
				minuten	(8 horas)
					TWA / VLA-ED: 7.6
					mg/m³ (8 horas)

Composant	Italie	Allemagne	Portugal	Les Pays-Bas	Finlande
Acétate déthyle	TWA: 734 mg/m <sup>3</sup> 8 ore.	TWA: 200 ppm (8	STEL: 1468 mg/m <sup>3</sup> 15	STEL: 1468 mg/m <sup>3</sup> 15	TWA: 200 ppm 8
	Time Weighted Average	Stunden). AGW -	minutos	minuten	tunteina
	TWA: 200 ppm 8 ore.	exposure factor 2	STEL: 400 ppm 15	TWA: 734 mg/m <sup>3</sup> 8 uren	TWA: 730 mg/m <sup>3</sup> 8
	Time Weighted Average	TWA: 730 mg/m <sup>3</sup> (8	minutos		tunteina
	STEL: 1468 mg/m <sup>3</sup> 15	Stunden). AGW -	TWA: 200 ppm 8 horas		STEL: 400 ppm 15

# Hydrogen chloride, 3-4 M solution in ethyl acetate

Date de révision 15-févr.-2024

	minuti. Short-term STEL: 400 ppm 15 minuti. Short-term	exposure factor 2 TWA: 200 ppm (8 Stunden). MAK TWA: 750 mg/m³ (8 Stunden). MAK Höhepunkt: 400 ppm Höhepunkt: 1500 mg/m³	TWA: 734 mg/m <sup>3</sup> 8 horas		minuutteina STEL: 1470 mg/m³ 15 minuutteina
Acide chlorhydrique	TWA: 5 ppm 8 ore. Time Weighted Average TWA: 8 mg/m³ 8 ore. Time Weighted Average STEL: 10 ppm 15 minuti. Short-term STEL: 15 mg/m³ 15 minuti. Short-term	Stunden). AGW - exposure factor 2	STEL: 10 ppm 15 minutos STEL: 15 mg/m³ 15 minutos Ceiling: 2 ppm TWA: 5 ppm 8 horas TWA: 8 mg/m³ 8 horas	STEL: 15 mg/m <sup>3</sup> 15 minuten TWA: 8 mg/m <sup>3</sup> 8 uren	STEL: 5 ppm 15 minuutteina STEL: 7.6 mg/m³ 15 minuutteina

Composant	Autriche	Danemark	Suisse	Pologne	Norvège
Acétate déthyle	MAK-KZGW: 400 ppm	TWA: 150 ppm 8 timer	STEL: 400 ppm 15	STEL: 1468 mg/m <sup>3</sup> 15	TWA: 200 ppm 8 timer
	15 Minuten	TWA: 540 mg/m <sup>3</sup> 8 timer	Minuten	minutach	TWA: 734 mg/m <sup>3</sup> 8 timer
	MAK-KZGW: 1468	STEL: 1468 mg/m <sup>3</sup> 15	STEL: 1460 mg/m <sup>3</sup> 15	TWA: 734 mg/m <sup>3</sup> 8	STEL: 400 ppm 15
	mg/m <sup>3</sup> 15 Minuten	minutter	Minuten	godzinach	minutter. value from the
	MAK-TMW: 200 ppm 8	STEL: 400 ppm 15	TWA: 200 ppm 8		regulation
	Stunden	minutter	Stunden		STEL: 1468 mg/m <sup>3</sup> 15
	MAK-TMW: 734 mg/m <sup>3</sup>		TWA: 730 mg/m <sup>3</sup> 8		minutter. value from the
	8 Stunden		Stunden		regulation
Acide chlorhydrique	MAK-KZGW: 10 ppm 15	STEL: 5 ppm 15	STEL: 4 ppm 15	STEL: 10 mg/m <sup>3</sup> 15	Ceiling: 5 ppm
	Minuten	minutter	Minuten	minutach	Ceiling: 7 mg/m <sup>3</sup>
	MAK-KZGW: 15 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 8 mg/m <sup>3</sup> 15	STEL: 6 mg/m <sup>3</sup> 15	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> 8	
	15 Minuten	minutter	Minuten	godzinach	
	MAK-TMW: 5 ppm 8		TWA: 2 ppm 8 Stunden		
	Stunden		TWA: 3 mg/m <sup>3</sup> 8		
	MAK-TMW: 8 mg/m <sup>3</sup> 8		Stunden		
	Stunden				

Composant	Bulgarie	Croatie	Irlande	Chypre	République tchèque
Acétate déthyle	TWA: 734 mg/m <sup>3</sup>	TWA-GVI: 200 ppm 8	TWA: 734 mg/m <sup>3</sup> 8 hr.	STEL: 1468 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 700 mg/m <sup>3</sup> 8
	TWA: 200 ppm	satima.	TWA: 200 ppm 8 hr.	STEL: 400 ppm	hodinách.
	STEL: 1468 mg/m <sup>3</sup>	TWA-GVI: 734 mg/m <sup>3</sup> 8	STEL: 1468 mg/m <sup>3</sup> 15	TWA: 734 mg/m <sup>3</sup>	Ceiling: 900 mg/m <sup>3</sup>
	STEL: 400 ppm	satima.	min	TWA: 200 ppm	
		STEL-KGVI: 400 ppm	STEL: 400 ppm 15 min		
		15 minutama.			
		STEL-KGVI: 1468			
		mg/m <sup>3</sup> 15 minutama.			
Acide chlorhydrique	TWA: 5 ppm	TWA-GVI: 5 ppm 8	TWA: 8 mg/m <sup>3</sup> 8 hr. F	STEL: 10 ppm	TWA: 8 mg/m <sup>3</sup> 8
	TWA: 8.0 mg/m <sup>3</sup>	satima.	TWA: 5 ppm 8 hr.	STEL: 15 mg/m <sup>3</sup>	hodinách.
	STEL : 10 ppm	TWA-GVI: 8 mg/m <sup>3</sup> 8	STEL: 10 ppm 15 min	TWA: 5 ppm	Ceiling: 15 mg/m <sup>3</sup>
	STEL : 15.0 mg/m <sup>3</sup>	satima.	STEL: 15 mg/m <sup>3</sup> 15 min	TWA: 8 mg/m <sup>3</sup>	
		STEL-KGVI: 10 ppm 15			
		minutama.			
		STEL-KGVI: 15 mg/m <sup>3</sup>			
		15 minutama.			

Composant	Estonie	Gibraltar	Grèce	Hongrie	Islande
Acétate déthyle	TWA: 150 ppm 8	TWA: 734 ppm 8 hr	STEL: 400 ppm	STEL: 1468 mg/m <sup>3</sup> 15	TWA: 150 ppm 8
	tundides.	TWA: 200 mg/m <sup>3</sup> 8 hr	STEL: 1468 mg/m <sup>3</sup>	percekben. CK	klukkustundum.
	TWA: 500 mg/m <sup>3</sup> 8	STEL: 1468 ppm 15 min	TWA: 200 ppm	TWA: 734 mg/m <sup>3</sup> 8	TWA: 540 mg/m <sup>3</sup> 8
	tundides.	STEL: 400 mg/m <sup>3</sup> 15	TWA: 734 mg/m <sup>3</sup>	órában. AK	klukkustundum.
	STEL: 300 ppm 15	min			Ceiling: 300 ppm
	minutites.				Ceiling: 1080 mg/m <sup>3</sup>
	STEL: 1100 mg/m <sup>3</sup> 15				
	minutites.				
Acide chlorhydrique	TWA: 5 ppm 8 tundides.	TWA: 5 ppm 8 hr	STEL: 5 ppm	STEL: 16 mg/m <sup>3</sup> 15	STEL: 5 ppm
	TWA: 8 mg/m <sup>3</sup> 8	TWA: 8 mg/m <sup>3</sup> 8 hr	STEL: 7 mg/m <sup>3</sup>	percekben. CK	STEL: 8 mg/m <sup>3</sup>
	tundides.	STEL: 10 ppm 15 min	TWA: 5 ppm	TWA: 8 mg/m <sup>3</sup> 8	
	STEL: 10 ppm 15	STEL: 15 mg/m <sup>3</sup> 15 min	TWA: 7 mg/m <sup>3</sup>	órában. AK	
	minutites.				
	STEL: 15 mg/m <sup>3</sup> 15				
	minutites.				

### Hydrogen chloride, 3-4 M solution in ethyl acetate

Date de révision 15-févr.-2024

Composant	Lettonie	Lituanie	Luxembourg	Malte	Roumanie
Acétate déthyle	STEL: 1468 mg/m <sup>3</sup>	Ceiling: 300 ppm	TWA: 734 mg/m <sup>3</sup> 8	TWA: 200 ppm	TWA: 111 ppm 8 ore
	STEL: 400 ppm	Ceiling: 1100 mg/m <sup>3</sup>	Stunden	TWA: 734 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 400 mg/m <sup>3</sup> 8 ore
	TWA: 200 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 150 ppm IPRD	TWA: 200 ppm 8	STEL: 400 ppm 15	STEL: 139 ppm 15
	TWA: 54 ppm	TWA: 500 mg/m <sup>3</sup> IPRD	Stunden	minuti	minute
		_	STEL: 1468 mg/m <sup>3</sup> 15	STEL: 1468 mg/m <sup>3</sup> 15	STEL: 500 mg/m <sup>3</sup> 15
			Minuten	minuti	minute
			STEL: 400 ppm 15		
			Minuten		
Acide chlorhydrique	STEL: 10 ppm	TWA: 5 ppm IPRD	TWA: 5 ppm 8 Stunden	TWA: 5 ppm	TWA: 5 ppm 8 ore
	STEL: 15 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 8 mg/m³ IPRD	TWA: 8 mg/m <sup>3</sup> 8	TWA: 8 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 8 mg/m <sup>3</sup> 8 ore
	TWA: 5 ppm	STEL: 10 ppm	Stunden	STEL: 10 ppm 15 minuti	STEL: 10 ppm 15
	TWA: 8 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 15 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 10 ppm 15	STEL: 15 mg/m <sup>3</sup> 15	minute
			Minuten	minuti	STEL: 15 mg/m <sup>3</sup> 15
			STEL: 15 mg/m <sup>3</sup> 15		minute
			Minuten		

Composant	Russie	République slovaque	Slovénie	Suède	Turquie
Acétate déthyle	TWA: 50 mg/m <sup>3</sup> 2417	Ceiling: 1100 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 200 ppm 8 urah	Binding STEL: 300 ppm	
	MAC: 200 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 200 ppm	TWA: 734 mg/m <sup>3</sup> 8 urah	15 minuter	
		TWA: 734 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 400 ppm 15	Binding STEL: 1100	
			minutah	mg/m³ 15 minuter	
			STEL: 1468 mg/m <sup>3</sup> 15	TLV: 150 ppm 8 timmar.	
			minutah	NGV	
				TLV: 550 mg/m <sup>3</sup> 8	
				timmar. NGV	
Acide chlorhydrique	MAC: 5 mg/m <sup>3</sup>	Ceiling: 15 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 ppm 8 urah	Binding STEL: 4 ppm 15	
		TWA: 5 ppm	anhydrous	minuter	TWA: 8 mg/m <sup>3</sup> 8 saat
		TWA: 8.0 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 8 mg/m <sup>3</sup> 8 urah	Binding STEL: 6 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 10 ppm 15
			anhydrous	15 minuter	dakika
			STEL: 10 ppm 15	TLV: 2 ppm 8 timmar.	STEL: 15 mg/m <sup>3</sup> 15
			minutah anhydrous	NGV	dakika
			STEL: 15 mg/m <sup>3</sup> 15	TLV: 3 mg/m <sup>3</sup> 8 timmar.	
			minutah anhydrous	NGV	

#### Valeurs limites biologiques

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux

#### Les méthodes de surveillance

EN 14042:2003 Identificateur de titre : Atmosphères de lieu de travail. Manuel d'application et d'utilisation de procédures d'évaluation de l'exposition à des agents chimiques et biologiques.

#### Niveau dérivé sans effet (DNEL) / Niveau d'effet minimal dérivé (DMEL)

Voir le tableau pour les valeurs

Component	Effet aigu local	Effet aigu systémique	Les effets chroniques	Les effets chroniques
	(Dermale)	(Dermale)	local (Dermale)	systémique (Dermale)
Acétate déthyle				DNEL = 63mg/kg
141-78-6 ( 85-90 )				bw/day

Component	Effet aigu local (Inhalation)	Effet aigu systémique (Inhalation)	Les effets chroniques local (Inhalation)	Les effets chroniques systémique (Inhalation)
Acétate déthyle	DNEL = 1468 mg/m <sup>3</sup>	DNEL = 1468 mg/m <sup>3</sup>	DNEL = $734 \text{ mg/m}^3$	DNEL = $734$ mg/m <sup>3</sup>
141-78-6 ( 85-90 )	400 ppm	400 ppm	200 ppm	_
Acide chlorhydrique 7647-01-0 (10-15)	DNEL = 15mg/m <sup>3</sup>		DNEL = 8mg/m <sup>3</sup>	

#### Hydrogen chloride, 3-4 M solution in ethyl acetate

Date de révision 15-févr.-2024

Voir les valeurs ci-dessous.

	Component	Eau douce	Des sédiments d'eau douce		Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	
Γ	Acétate déthyle	PNEC = 0.24mg/L	PNEC = 1.15mg/kg	PNEC = 1.65mg/L		PNEC =
L	141-78-6 ( 85-90 )		sediment dw			0.148mg/kg soil dw

Component	Eau de mer	Des sédiments d'eau marine	Eau de mer intermittente	Chaîne alimentaire	Air
Acétate déthyle	PNEC = 0.024mg/L	PNEC =		PNEC = 0.2g/kg	
141-78-6 ( 85-90 )		0.115mg/kg		food	
		sediment dw			

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Mesures techniques

S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Utiliser un matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant. Dès que possible, mettre en place des mesures de contrôle technique comme l'isolement ou le confinement du procédé, l'introduction de modifications du procédé ou de l'équipement pour minimiser les rejets ou les contacts, et l'utilisation de systèmes de ventilation correctement conçus pour maîtriser les matières dangereuses à la source

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux Lunettes de protection (La norme européenne - EN 166)

Gants de protection **Protection des mains** 

Matériau des gants	Le temps de passage	Épaisseur des gants	La norme européenne	Commentaires à gants
Caoutchouc naturel Caoutchouc butyle Caoutchouc nitrile Néoprène PVC	Voir les recommandations du fabricant	- -	EÑ 374	(exigence minimale)

Protection de la peau et du corps

Vêtements à manches longues.

Inspecter les gants avant de l'utiliser

Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de

(Consulter le fabricant / fournisseur pour des informations)

S'assurer que les gants sont appropriés pour la tâche

compatibilité chimique, dextérité, conditions opérationnelles, Susceptibilité utilisateur, par exemple effets de sensibilisation Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles qu Enlever les gants avec soin en évitant la contamination cutanée

**Protection respiratoire** En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent

utiliser les respirateurs homologués correspondants.

Pour protéger le porteur, l'équipement de protection respiratoire doit être correctement

ajusté, utilisé et entretenu

À grande échelle / utilisation d'urgence

Utilisez un NIOSH / MSHA ou la norme européenne EN 136 appareil respiratoire approuvé si les limites d'exposition sont dépassées ou si des symptômes d'irritation ou d'autres ont de l'expérience

Type de filtre recommandé: Filtre à particules conforme à EN 143 ou Les gaz acides

filtre Type E Jaune conforme au EN14387

À petite échelle / utilisation en laboratoire

Utilisez un NIOSH / MSHA ou la norme européenne EN 149:2001 appareil respiratoire approuvé si les limites d'exposition sont dépassées ou si des symptômes d'irritation ou d'autres ont de l'expérience

Demi-masque recommandée: - Valve filtrage: EN405; ou; Demi-masque: EN140; plus le

filtre, FR141

Hydrogen chloride, 3-4 M solution in ethyl acetate

Date de révision 15-févr.-2024

Lorsque PRE est utilisé un test d'adéquation du masque doit être effectuée

Liquide

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

### **SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**État physique** Liquide

Aspect Incolore

Odeur

Seuil olfactif

Point/intervalle de fusion
Point de ramollissement
Point/intervalle d'ébullition

Aucune information disponible
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Aucune information disponible

Inflammabilité (Liquide) Facilement inflammable D'après les données d'essai

Inflammabilité (solide, gaz) Sans objet

Limites d'explosivité Aucune donnée disponible

Point d'éclair 17 °C / 62.6 °F Méthode - Aucune information disponible

Température d'auto-inflammabilité Aucune donnée disponible Température de décomposition Aucune donnée disponible

**pH** Sans objet

Viscosité Aucune donnée disponible
Hydrosolubilité Aucune information disponible
Solubilité dans d'autres solvants
Aucune information disponible

Coefficient de partage (n-octanol/eau)

Composant log Pow Acétate déthyle 0.73

Pression de vapeur Aucune donnée disponible

Densité / Densité 1.05 Densité apparente Sans objet

Densité apparenteSans objetLiquideDensité de vapeurAucune donnée disponible(Air = 1.0)

Caractéristiques des particules Sans objet (liquide)

9.2. Autres informations

Propriétés explosives Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air

# **SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

10.1. Réactivité

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Polymérisation dangereuse** Aucune information disponible.

**Réactions dangereuses** Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Agents comburants forts. Bases fortes.

Hydrogen chloride, 3-4 M solution in ethyl acetate

Date de révision 15-févr.-2024

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2). Chlorure d'hydrogène gazeux.

### **SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Informations sur le produit

a) toxicité aiguë;

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Oral(e) D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Cutané(e) Inhalation Catégorie 3

# Données toxicologiques pour les composants

Composant	DL50 oral	DL50 dermal	LC50 (CL50) par inhalation		
Acétate déthyle	10,200 mg/kg ( Rat )	> 20 mL/kg ( Rabbit ) > 18000 mg/kg (Rabbit)	58 mg/l (rat; 8 h)		
Acide chlorhydrique	LD50 238 - 277 mg/kg (Rat)	LD50 > 5010 mg/kg ( Rabbit )	LC50 = 1.68 mg/L (Rat) 1 h		

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;

Catégorie 1 A

c) lésions oculaires graves/irritation Catégorie 1 oculaire;

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

Aucune donnée disponible Respiratoire Peau Aucune donnée disponible

Component	Les méthodes de surveillance	Espèce utilisée pour le test	Étude résultat
Acétate déthyle	OCDE Ligne directrice 406	cobaye	<ul> <li>non sensibilisant</li> </ul>
141-78-6 ( 85-90 )	_	_	

#### e) mutagénicité sur les cellules germinales;

Aucune donnée disponible

Component	Les méthodes de surveillance	Espèce utilisée pour le test	Étude résultat
Acétate déthyle 141-78-6 ( 85-90 )	OCDE Ligne directrice 471 AMES test de	in vitro bactéries	négatif
	OCDE Ligne directrice 473 Test d'aberration chromosomique	in vitro mammifères	négatif
	OCDE Ligne directrice 476 Mutation génique sur cellules	in vitro mammifères	négatif
	OCDE Ligne directrice 474 Micronoyau de souris	in vivo mammifères	négatif

f) cancérogénicité; Aucune donnée disponible

Aucune substance chimique cancérogène connue n'est contenue dans ce produit

g) toxicité pour la reproduction: Aucune donnée disponible

g) toxicite pour la reproduction;	riadano admindo alopombio			
Component	Les méthodes de surveillance   Espèce utilisée pour le test /		Étude résultat	
		durée		

#### Hydrogen chloride, 3-4 M solution in ethyl acetate

Date de révision 15-févr.-2024

Acétate déthyle 141-78-6 ( 85-90 )	OCDE Ligne directrice 416	Oral(e) souris 2 Génération	NOAEL = 26400 mg/kg pc/jour
	OCDE Ligne directrice 414	Inhalation Rat	NOAEC = 73300 mg/m <sup>3</sup>

h) toxicité spécifique pour certains Catégorie 3 organes cibles - exposition

unique;

Résultats / Organes cibles

Système nerveux central (SNC).

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

Aucune donnée disponible

répétée;

**Organes cibles** 

Aucune information disponible.

j) danger par aspiration;

Aucune donnée disponible

Symptômes / effets, aigus et différés

L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut entraîner des symptômes tels que céphalées, vertiges, fatique, nausées et vomissements. Le produit est une matière corrosive. Ne pas effectuer de lavage gastrique, ne pas faire vomir. Vérifier l'absence de perforation stomacale ou œsophagique. En cas d'ingestion, entraîne un œdème sévère,

des lésions sévères des tissus fragiles et un danger de perforation.

#### 11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Pertinentes pour l'évaluation des effets de la perturbation du système endocrinien pour la santé humaine. Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

# **SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

12.1. Toxicité Effets d'écotoxicité

Poisson d'eau douce Composant Puce d'eau Algues d'eau douce Acétate déthyle Fathead minnow: LC50: 230 EC50 = 717 mg/L/48h EC50 = 3300 mg/L/48h mg/l/ 96h Gold orfe: LC50: 270 mg/L/48h

Composant	Microtox	Facteur M
Acétate déthyle	EC50 = 1180 mg/L 5 min	
	EC50 = 1500 mg/L 15 min	
	EC50 = 5870 mg/L 15 min	
	EC50 = 7400 mg/L 2 h	<u> </u>

#### 12.2. Persistance et dégradabilité Aucune information disponible **Persistance** Une persistance est peu probable.

Component	Dégradabilité
Acétate déthyle	79 % (20 d) (OECD 301 D)
141-78-6 ( 85-90 )	

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation Une bioaccumulation est peu probable

Composant	Composant log Pow	
Acétate déthyle	0.73	30 dimensionless

Hydrogen chloride, 3-4 M solution in ethyl acetate

Date de révision 15-févr.-2024

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT Pas de données disponibles pour l'évaluation. et vPvB

12.6. Propriétés perturbant le

système endocrinien

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

12.7. Autres effets néfastes

Des polluants organiques

persistants

Potentiel de destruction de l'ozone Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

### SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits non

utilisés

Déchets classés comme dangereux. Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Éliminer conformément aux réglementations

locales.

**Emballages contaminés** 

Eliminer ce récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Les récipients vides contiennent des résidus du produit (liquide ou vapeur) et risquent d'être dangereux. Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Le code européen des déchets

D'après le Catalogue européen des déchets, les Codes de déchets ne sont pas spécifiques aux produits, mais aux applications.

**Autres informations** 

Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé. Ne pas entraîner vers les égouts. Peut être éliminé en décharge ou incinéré, conformément aux réglementations locales. Ne pas jeter les résidus à l'égout. Les quantités importantes affectent le pH et sont nocives pour les organismes aquatiques.

Ordonnance suisse sur les déchets L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. Ordonnance sur la prévention et l'élimination des déchets (Ordonnance sur les

> déchets, ADWO) SR 814.600 https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2015/891/fr

### **SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

#### IMDG/IMO

14.1. Numéro ONU UN2924

14.2. Désignation officielle de Liquide inflammable, corrosif, n.s.a.

transport de l'ONU

Ethyl acetate/Hydrogen chloride Nom technique

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport

Classe de danger subsidiaire 8 14.4. Groupe d'emballage П

ADR

14.1. Numéro ONU UN2924

14.2. Désignation officielle de Liquide inflammable, corrosif, n.s.a.

transport de l'ONU

Hydrogen chloride, 3-4 M solution in ethyl acetate

Date de révision 15-févr.-2024

Nom technique Ethyl acetate/Hydrogen chloride

3

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport

Classe de danger subsidiaire 8
14.4. Groupe d'emballage II

IATA

**14.1. Numéro ONU** UN2924

**14.2. Désignation officielle de** Liquide inflammable, corrosif, n.s.a.

transport de l'ONU

Nom technique Ethyl acetate/Hydrogen chloride

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport

Classe de danger subsidiaire 8

14.4. Groupe d'emballage II

14.5. Dangers pour l'environnement Pas de dangers identifiés

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de précautions spéciales requises.

14.7. Transport maritime en vrac

Non applicable, les produits emballés

conformément aux instruments de

I'OMI

# **SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Inventaires internationaux

Europe (EINECS/ELINCS/NLP), Chine (IECSC), Taiwan (TCSI), Korea (KECL), Japan (ENCS), Japan (ISHL), Canada (DSL/NDSL), Australie (AICS), New Zealand (NZIoC), Philippines (PICCS). US EPA (TSCA) - Toxic Substances Control Act, (40 CFR Part 710)

	Composant	Numéro CAS	EINECS	ELINCS	NLP	IECSC	TCSI	KECL	ENCS	ISHL
	Acétate déthyle	141-78-6	205-500-4	-	-	Х	X	KE-00047	X	X
Ac	cide chlorhydrique	7647-01-0	231-595-7	-	-	Х	Х	KE-20189	Х	Х

	Composant	Numéro CAS	TSCA	TSCA Inventory notification - Active-Inactive	DSL	NDSL	AICS (Australie)	NZIoC	PICCS
	Acétate déthyle	141-78-6	Х	ACTIVE	X	-	X	X	X
Γ	Acide chlorhydrique	7647-01-0	Х	ACTIVE	X	-	Х	Х	Х

Légende: X - Listé '-' - Not Listed KECL - NIER number or KE number (http://ncis.nier.go.kr/en/main.do)

#### Autorisation/Restrictions selon EU REACH

Composant	Numéro CAS	REACH (1907/2006) - Annexe XIV - substances soumises à autorisation	Restrictions applicables	Règlement REACH (CE 1907/2006) article 59 - Liste candidate des substances extrêmement préoccupantes (SVHC)
Acétate déthyle	141-78-6	-	Use restricted. See item 75.	-
			(see link for restriction details)	
Acide chlorhydrique	7647-01-0	-	Use restricted. See item 75. (see link for restriction details)	-

#### Hydrogen chloride, 3-4 M solution in ethyl acetate

Date de révision 15-févr.-2024

**Liens REACH** 

https://echa.europa.eu/substances-restricted-under-reach

#### Seveso III Directive (2012/18/EC)

Composant	Numéro CAS	La directive Seveso III (2012/18/EU) - Quantités de qualification pour la notification des accidents majeurs	Directive Seveso III (2012/18/CE) - Quantités de qualification pour Exigences relatives aux rapports de sécurité
Acétate déthyle	141-78-6	Sans objet	Sans objet
Acide chlorhydrique	7647-01-0	25 tonne	250 tonne

Du règlement (UE) no 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux Sans objet

Contient des composants qui répondent à une « définition » de substance per et polyfluoroalkyle (PFAS)? Sans objet

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail .

Se reporter à la directive 2000/39/CE relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif

#### Réglementations nationales

Classification allemande WGK Classe dangereuse pour l'environnement aquatique = 1 (auto-classification)

Composant	Classification d'Eau Allemande (AwSV)	Allemagne - TA-Luft classe		
Acétate déthyle	WGK1			
Acide chlorhydrique	WGK1			

Composant		France - INRS (tableaux de maladies professionnelles)
	Acétate déthyle	Tableaux des maladies professionnelles (TMP) - RG 84

#### Réglementation suisse

Article 4 par. 4 de l'Ordonnance sur la protection des jeunes sur le lieu de travail (RS 822.115) et article 1 lit.f du règlement du DEFR sur les travaux dangereux et les jeunes (RS 822.115.2).

Prenez note de l'article 13 de l'ordonnance sur la maternité (RS 822.111.52) concernant les femmes enceintes et allaitantes.

Component	Suisse - Ordonnance sur la réduction des risques liés à la manipulation de préparations de substances dangereuses		Suisse - Ordonnance de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de
Acétate déthyle 141-78-6 ( 85-90 )	(RS 814.81)	Group I	cause
Acide chlorhydrique 7647-01-0 ( 10-15 )	Substances interdites et réglementées		

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique / Rapports (CSA / CSR) ne sont pas nécessaires pour les mélanges

# **SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

#### Hydrogen chloride, 3-4 M solution in ethyl acetate

Date de révision 15-févr.-2024

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H318 - Provoque de graves lésions des veux

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

#### Légende

**CAS** - Chemical Abstracts Service

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste

EINECS/ELINCS – Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques

canadienne des substances non domestiques

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian

Inventory of Chemical Substances)

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

WEL - Limite d'exposition en milieu de travail

**ACGIH** - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Association américaine des hygiénistes industriels, États-Unis)

**DNEL** - Dose minimale pour un risque acceptable RPE - Équipement de protection respiratoire LC50 - Concentration létale à 50% NOEC - Concentration sans effet observé PBT - Persistante, bioaccumulable, toxique

TWA - Moyenne pondérée dans le temps

CIRC - Centre international de recherche sur le cancer

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

LD50 - Dose létale à 50%

EC50 - Concentration efficace 50% POW - Coefficient de partage octanol: eau vPvB - très persistantes et très bioaccumulables

ADR - Accord européen relatif au transport international des

marchandises Dangereuses par Route

IMO/IMDG - International Maritime Organization/International Maritime Dangerous Goods Code

**Transport Association** MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

ICAO/IATA - International Civil Aviation Organization/International Air

OECD - Organisation de coopération et de développement économiques ATE - Estimation de la toxicité aiguë **BCF** - Facteur de bioconcentration (FBC)

COV - (composés organiques volatils)

Principales références de la littérature et sources de données

https://echa.europa.eu/information-on-chemicals

Fournisseurs fiche technique de sécurité, ChemADVISOR - LOLI, Merck index, RTECS

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

**Dangers physiques** D'après les données d'essai

Dangers pour la santé Méthode de calcul Méthode de calcul Dangers pour l'environnement

#### Conseil en matière de formation

Formation de sensibilisation aux dangers chimiques, incluant l'étiquetage, les fiches de données de sécurité, l'équipement de protection individuel et l'hygiène.

Utilisation d'équipements de protection individuelle, concernant les bonnes pratiques de choix, la compatibilité, les délais de rupture, l'entretien, la maintenance, l'adaptation et les normes EN.

Premiers secours en cas d'exposition chimique, y compris l'utilisation de rince-œils et de douches de sécurité.

Département sécurité du produit. Préparée par

Date de révision 15-févr.-2024

Sommaire de la révision Nouveau fournisseur de services d'intervention téléphonique d'urgence.

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006. RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006 .

Pour la Suisse - Erstellt nach den technischen Vorschriften nach Anhang 2 Ziffer 3 ChemV (SR 813.11 - Verordnung über den Schutz vor gefährlichen Stoffen und Zubereitungen).

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos

Hydrogen chloride, 3-4 M solution in ethyl acetate

Date de révision 15-févr.-2024

connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité